

Après la classe de troisième

Je veux faire un CAP ou un bac pro en apprentissage :
que dois-je faire ?





Je suis en 3^e et je souhaite continuer mes études **en apprentissage vers un CAP ou un bac pro**

1. Je définis mon projet

- ♦ Je parle de mon projet avec mon professeur principal.
- ♦ J'échange avec un psychologue de l'éducation nationale dans mon établissement ou dans un CIO.
- ♦ Je me renseigne sur le contenu du métier qui m'intéresse et sur les formations qui y préparent.
- ♦ Je profite de mon stage de 3^e pour confirmer mon projet.

2. Je me renseigne sur les CFA (centres de formation d'apprentis)

- ♦ Je consulte leurs sites internet.
- ♦ Je participe aux portes ouvertes.
- ♦ Je prends rendez-vous pour un entretien.
- ♦ Je respecte les formalités de sélection si l'établissement en organise.

3. Je cherche une entreprise pour mon apprentissage

- ♦ Je parle de ma recherche avec mon entourage (famille, amis, enseignants...).
- ♦ Je me rends dans les salons et événements sur l'apprentissage.
- ♦ Je prends contact avec le CFA, la Chambre de commerce et d'industrie ou la chambre des métiers et de l'artisanat.
- ♦ Je consulte le site la Bonne Alternance <https://labonnealternance.pole-emploi.fr/>

4. Je prévois d'autres solutions si je ne trouve pas d'entreprise

- ♦ Je me renseigne sur les lycées professionnels qui proposent la formation qui m'intéresse.
- ♦ Je participe aux portes ouvertes des établissements.

5. Je fais mes vœux via le SLA* ou auprès de mon établissement

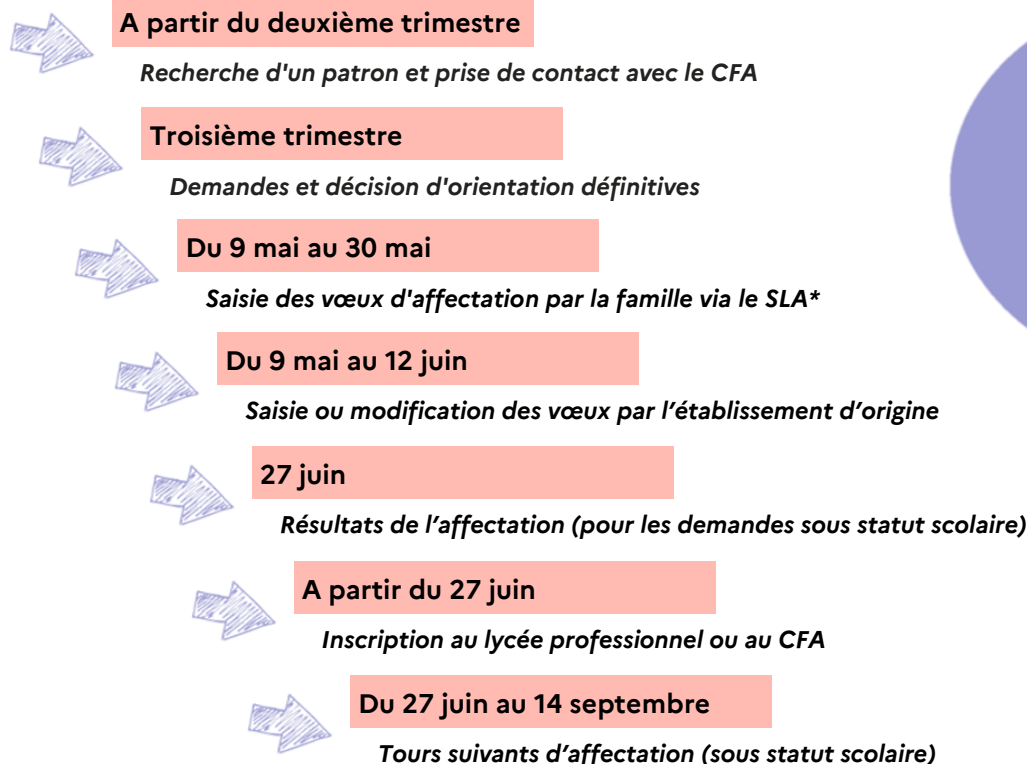
- ♦ Je peux formuler jusqu'à 10 vœux dans mon académie :
 - ♦ pour des formations en apprentissage (après avoir pris contact obligatoirement avec le CFA),
 - ♦ mais aussi pour des formations sous statut scolaire.

Je suis en situation de handicap ?

Je m'adresse au **référént handicap** de la Chambre des métiers et de l'artisanat ou de la Chambre de commerce et d'industrie.

L'année de 3^e vers la voie professionnelle en apprentissage

Les étapes à ne pas manquer



Pour toute information sur votre orientation, n'hésitez pas à vous rendre dans un CIO près de chez vous !
Les CIO dans l'académie de Lyon :
www.ac-lyon.fr/les-cio-de-l-academie-de-lyon-122050

En pratique

- ♦ La décision d'orientation du troisième trimestre doit correspondre aux vœux que j'envisage : CAP ou bac pro. Si j'ai une décision d'orientation « bac pro », je peux aussi demander un CAP.
- ♦ Je peux formuler de 1 à 10 vœux classés par ordre de préférence. Je peux demander à la fois des formations sous statut d'apprenti et des formations sous statut scolaire.
- ♦ Pour m'aider à formuler mes vœux avec le SLA*, je me rapproche de mon établissement ou du centre d'information et d'orientation (CIO).

Pour plus d'informations

- ♦ **Guide complet de l'affectation sur le site académique**
www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099
- ♦ **Site de la région Auvergne-Rhône-Alpes**
<https://nostalentsnosemplois.auvergnerhonealpes.fr>
- ♦ **Site d'information sur l'Enseignement agricole**
<https://laventureduvivant.fr>
- ♦ **Site des chambres de métiers et de l'artisanat**
<https://www.apprentissage-auvergnerhonealpes.fr>
- ♦ **Site des chambres du commerce et de l'industrie**
www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr
- ♦ **Site de la chambre d'agriculture**
<https://aura.chambres-agriculture.fr/metiers-formations>
- ♦ **Site de l'agence régionale de l'orientation**
www.auvergnerhonealpes-orientation.fr
- ♦ **Site de l'ONISEP**
www.onisep.fr/Cap-vers-l-emploi/Alternance

* Le SLA est un service en ligne d'affectation qui permet aux familles l'accès dématérialisé à la consultation de l'offre de formation en lycée et en CFA ainsi qu'à la saisie des vœux.
Accès au Service en Ligne Affectation (SLA) : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/accueil>
Compte EduConnect pour les familles : <https://educonnect.education.gouv.fr>